

BONJOUR FRANCAITROFF !

LA MUNICIPALITE ORGANISE UN

# CONCOURS D'ILLUMINATIONS

OUVERT A TOUS

MAISONS - FENETRES - BALCONS

ILLUMINONS NOTRE VILLAGE !

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 15 DECEMBRE 2020

A GAGNER : BONS D'ACHAT ET PANIERS GARNIS

BULLETIN D'INSCRIPTION ET REGLEMENT : VOIR AU DOS



**MAIRIE DE FRANCAITROFF**

**03 87 01 62 59**

**[mairie-francaltroff@outlook.fr](mailto:mairie-francaltroff@outlook.fr)**



## RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ILLUMINATIONS DE NOËL



**Article 1** Le concours des maisons, fenêtres et balcons décorés pour Noël a pour objet de récompenser les habitants de Francaltroff qui participent à l'animation et à l'embellissement de notre commune pendant les fêtes de fin d'année. Les bulletins d'inscription sont à retourner avant le 15 décembre 2020.

**Article 2** Chacun peut s'inscrire en retournant à la Mairie le bulletin d'inscription ci-dessous dans la boîte à lettres ou par mail à [mairie-francaltroff@outlook.fr](mailto:mairie-francaltroff@outlook.fr)

**Article 3** Le jury donnera une note sur 20 points, d'après les critères suivants : EFFET D'ENSEMBLE sur 5 points ; SENS ARTISTIQUE sur 5 points, VISIBILITÉ DEPUIS LA RUE sur 5 points, ORIGINALITÉ sur 5 points. Pour la protection de l'environnement, il est préférable d'utiliser des ampoules basse consommation.

**Article 4** Le concours des illuminations de Noël est organisé par le Conseil municipal. Le concours est jugé sur place par un jury composé de membres du Conseil municipal. Ces personnes ne sont pas autorisées à participer au concours. Les dates des visites resteront volontairement indéterminées. En tout état de cause, elles se situeront entre le 15 décembre 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Article 5** Droit à l'image : les participants acceptent que des photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées, et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune.

**Article 6** Le conseil municipal se réserve le droit d'annuler le présent concours en cas d'un faible nombre de participants. L'annulation du présent concours ne peut faire en aucun cas l'objet d'une compensation quelconque.

**Article 7** L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

**Article 8** Différentes récompenses sous forme de paniers garnis et bons d'achat seront offertes par la mairie pour les 3 premiers de chaque catégorie (Maisons / Fenêtres et balcons). Les résultats seront donnés courant janvier 2021.

**Il s'agit d'un concours convivial, qui permettra, en participant à l'illumination de Noël, d'améliorer l'esthétique du village et cela pour le plaisir de tous.**



### *Bulletin de participation au concours des Illuminations de Noël*

à retourner avant le 15 Décembre 2020 à la Mairie de Francaltroff  
ou par mail [mairie-francaltroff@outlook.fr](mailto:mairie-francaltroff@outlook.fr)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone (obligatoire) : ..... Mail : .....

Je désire participer au Concours :  
 Catégorie maisons illuminées  
 Catégorie balcons et fenêtres illuminés

Date ..... Signature :